

# L'AVC, UNE MALADIE À RISQUE

À l'occasion de la journée mondiale des accidents vasculaires cérébraux, BlëtZ asbl organisera des actions de sensibilisation sur l'hypertension artérielle, 5<sup>ème</sup> cause de décès au Luxembourg.

Ce 29 octobre, les pharmaciens effectueront des mesures de tension sans rendez-vous, en espérant que ce banal acte préventif de santé publique leur soit enfin accordé les 364 autres jours de l'année.




---

TEXTE: MARC AUXENFANTS

---

La journée mondiale des accidents vasculaires cérébraux (AVC) se déroulera le 29 octobre prochain, à l'issue d'une semaine de manifestations consacrée à la sensibilisation sur les attaques cérébrales. L'opération de sensibilisation vise à informer un maximum de personnes sur cette grande cause de santé publique, en les incitant à réagir dès les premiers symptômes: confusion mentale, problèmes d'élocution, troubles de la vue, trouble de la compréhension, vertiges, parésie ou encore paralysie d'une partie du corps ou d'un membre. Et à appliquer les bons réflexes. Au Luxembourg, l'association sans but lucratif BlëtZ (« éclair » en luxembourgeois) encadre l'événement, ensemble notamment avec le Syndicat des Pharmaciens Luxembourgeois (SPL), qui regroupe presque 100 officines. Sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Héritière, l'asbl a rejoint

en 2016 l'organisation européenne SAFE (Stroke Alliance for Europe), qui compte 35 membres de 30 pays européens. Fondée à Bruxelles en 2004, cette dernière s'est fixée parmi ses principaux objectifs de réduire d'au moins 10% le nombre absolu d'AVC, en misant sur la prévention et en prônant un mode de vie sain basé sur une alimentation équilibrée, une activité physique et l'arrêt du tabagisme, combinés à une surveillance régulière de sa tension artérielle et de son cholestérol.

## MALADIE SILENCIEUSE

L'hypertension artérielle est en effet le premier facteur de risque, selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). 5<sup>ème</sup> cause de décès au Luxembourg, quatre personnes en sont victimes chaque jour. Et environ 30% de la population adulte – dont 60% des plus de 65 ans – en souffrent. Si les AVC touchent essentiellement les adultes et le risque s'accroît avec l'âge, les enfants n'en sont pas épargnés.

« La tension élevée est une maladie silencieuse, sous-diagnostiquée et sous-traitée, dont on ne ressent pas les symptômes, » explique Chantal Keller fondatrice et présidente de BlëtZ, qui souhaite un registre national de l'AVC, qui comptabilise le nombre de cas. Victime elle-même d'un infarctus et d'un AVC en 2007, cette ancienne infirmière reconvertie dans la rédaction de livres pour enfants et dans l'enseignement du luxembourgeois, a peu à peu retrouvé l'usage de la parole, les gestes de la vie quotidienne et l'écriture... En 2013, elle fonde l'asbl, afin de sensibiliser le grand public sur la maladie et ses facteurs de risque, notamment à travers un ouvrage « Il faut être un battant, vivre avec un AVC » publié en 2018.

Reconnue d'utilité publique, l'association est membre du Conseil Supérieur des Personnes Handicapées, d'Info Handicap et

membre fondateur de la Fédération Luxembourgeoise des Associations de Sport de Santé (FLASS), qui gère le label Sport-Santé et promeut les activités physiques thérapeutiques proposées au Luxembourg aux personnes atteintes de maladies chroniques.

Le 24 octobre, BlëtZ organisera une conférence avec le neuroscientifique et psychiatre allemand, Dr Spitzer Prof. Dr. med. Dr. phil. Manfred Spitzer, sur l'AVC et l'isolement social dans le contexte de la pandémie. La Grande-Duchesse héritière, Comtesse Stéphanie de Lannoy, le Premier-Ministre Xavier Bettel et la Ministre de la santé Paulette Lenert y assisteront.

Durant la semaine de l'AVC (du 24 au 29 octobre), les neurologues effectueront gratuitement des écho-doppler veineux. Les examens auront lieu aux centres hospitaliers CHL, CHEM, Robert Schuman CHdN, sur rendez-vous préalable auprès de BlëtZ. L'asbl sera elle présente les 25 et 26 octobre, dans ces mêmes hôpitaux, pour répondre aux questions sur l'AVC et ses conséquences. Les boulangeries du pays proposeront des éclairs au logo de BlëtZ. Les clients recevront également le flyer de l'asbl à l'achat de la pâtisserie.

## POUR DES PRISES DE TENSION EN PHARMACIES

Chaque 29 octobre depuis 2018, les 98 pharmacies du pays participent également à l'opération, et mesurent gratuitement et sans rendez-vous la tension artérielle. Concrètement, elles accueilleront les visiteurs dans leurs officines. Le dépistage s'effectue dans une pièce à part, hors de l'espace de vente, afin de préserver l'intimité des patients et la confidentialité de leurs données personnelles. Une brochure de BlëtZ leur sera également remise.

Pourtant, prendre sa tension artérielle régulièrement ne devrait pas rester une action ponctuelle limitée au seul 29 octobre de chaque année. Chacun peut en effet effectuer sa propre mesure à domicile : il suffit d'un appareil fiable, disponible en vente libre et de quelques minutes de repos, pour connaître la force exercée par le sang sur les parois de ses artères.

Hors de chez soi toutefois, ce simple test est réservé aux seuls médecins et infirmières – et à BlëtZ, par autorisation exceptionnelle du Collège médical – car considéré par la législation grand-ducale comme un acte



de médecine. Ainsi, et sauf situation d'urgence, les pharmaciens luxembourgeois ne sont pas habilités à fournir ce service, en dehors du seul 29 octobre, contrairement à leurs homologues notamment français, anglais et suisses, qui le pratiquent tout au long de l'année.

« La prise de tension est un acte de base, tout comme la mesure du diabète, ou encore la vaccination contre la grippe ou la Covid... Toutefois la législation nous interdit de la proposer activement, » regrette Daniela Becker-Bauer, pharmacienne et présidente du SPL. « Se faire tester également en pharmacies, permettrait de détecter plus rapidement les symptômes de l'AVC chez la personne, et réduirait ainsi les risques d'attaques ». Aussi, le syndicat souhaite une nouvelle législation, qui redéfinisse les attributions et le métier du pharmacien, ainsi que les droits et les obligations des autres professionnels de la santé, en matière de prestation d'actes de base, de dépistages et de services de premiers conseils. « Nous voulons faire reconnaître notre rôle de pharmaciens-conseils et de pharmaciens-référents, et prodiguer aux patients les recommandations et les gestes simples, qui peuvent les soulager et leur permettre de réagir rapidement en cas d'urgence.

Nous n'avons pas l'intention de faire concurrence aux médecins, mais bien de travailler en étroite collaboration avec eux, » précise la pharmacienne. « Afin de

soulager l'afflux des gens dans les centres d'urgence des hôpitaux, de palier la baisse constante du nombre de médecins généralistes dans le pays, mais aussi de faciliter la médecine ambulatoire, nous souhaitons rester un partenaire de santé à part entière avec les autres acteurs, autour de la gestion de soins des patients ». En attendant la nouvelle législation, et la mise en pratique des propositions du SPL consignées dans son rapport « Pharmacies-Vision 2030 », les pharmaciens continueront à répondre présents pour la sensibilisation et la prévention de l'AVC, le 29 octobre prochain.

## À PROPOS DE BLËTZ ASBL

**Dès 2022, un samedi par mois de 9 à 12 heures, l'asbl reprendra ses portes ouvertes avec des conférences. Depuis deux ans, elle propose des séances gratuites de psycho-neurologie (10 sessions) pour ses membres et leurs familles.**

**Plus d'informations sur l'association: [www.bletz.lu](http://www.bletz.lu)**

**Retrouvez la liste des pharmacies participantes sur: <https://www.pharmacie.lu/>**